

Compte-rendu du CE du Siège

23 & 24 mai 2018



Siège

1.2.3.4.5.Ô
franceinfo:

france.tv

Vos élus CGT

Ablavi Olga Amouzon
Amemaka, Claude Belestin,
Rafaèle Bourgier, Michèle
Cahin, Marc Chauvelot, So-
nia Deputier, Caroline Gindre,
Philippe Goldmann, Claude
Gueneau, Michela Law, Boris
Muffolini, Christophe Vignal,
Ghislaine Vingot

Représentante syndicale:

Gérard TUSCHER

CE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2018

Information/ consultation sur le projet d'évolution de l'organisation et de l'implantation de la Direction de l'information de France Télévisions « Info 2015 » - phase 4 - Service Société et Sport, Service Prises de vues, Médiathèque, Prévisions, Bureaux des régions France 2 et Encadrement des services éditoriaux

Profonds désaccords entre les élu-e-s du personnel et l'équipe dirigeante des rédactions sur les espaces de travail des services ainsi que sur la réorganisation des plannings de la médiathèque et des assistantes des services.

Confrontés à l'inflexibilité de la direction, les élu-e-s ont voté à l'unanimité une motion exigeant une remise à plat des projets de relocalisation des services, notamment celui de preneurs de son et celui des JRI.

L'examen des plans du 5^{ème} étage montre qu'il existe des possibilités pour les OPS d'avoir leurs bureaux au sein de la rédaction et non pas au bout et de l'autre côté de l'immeuble (à proximité du futur magasin).

Les 107 JRI eux disposeront de 35 postes de travail, contre 28 dans la proposition précédente. Un progrès certes, sans que l'on sache véritablement sur quels ratios de présence quotidienne se base la direction.

Les élu-e-s, et ceux de la CGT en particulier, ont dénoncé les changements d'organisation du travail imposés aux assistantes et assistants des services, avec parfois des propos inacceptables : *« si tu n'es pas contente, tu n'as qu'à te trouver un poste ailleurs »*.

A la médiathèque, la fusion des services fait craindre d'importantes baisses de rémunération, de l'ordre de 15 %, en raison de la perte

d'éléments variables (heures supplémentaires, de nuit, de week-end) ainsi que des jours de RTT.

Comme pour les scriptes, les assistant-e-s, l'édition, la direction entend imposer la même organisation du travail à tous, sans tenir compte du passé, ni de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle. Entre forfait-jours, 39 heures avec 22 RTT ou 35 heures, les élu-e-s CGT estiment qu'il est

possible d'avoir des organisations du travail adaptées à la fois aux nécessités de service comme aux aspirations des salarié-e-s.

Là encore, les élu-e-s ont demandé à la direction de revoir sa copie pour avoir un management plus humain et pas seulement destiné à faire la chasse aux emplois et à réduire les coûts.

CE ORDINAIRE DU 23 & 24 MAI 2018

Responsabilité Sociale à France Télévisions

En début de séance, la CGT a proposé aux élu-e-s la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité :

« Les élu-e-s du Comité d'Etablissement Siège, réunis le 24 mai 2018, ont été informés de la fin brutale de collaboration d'un journaliste rédacteur en chef adjoint du JT de 13 heures de France 2.

Après 4 années de contrats successifs en CDD, dans la même émission d'information,

à savoir la page magazine du 13 heures, il est mis fin à sa collaboration «pour des raisons budgétaires», c'est-à-dire la chasse aux emplois et aux économies.

Un nombre croissant de salariés se trouvent dans la même situation, menacés eux aussi d'une sanction semblable et imminente

Les élu-e-s, constatant la détresse humaine engendrée par une telle gestion du personnel et soucieux de l'image

de France TV sur le plan de sa responsabilité sociale, demandent à la direction de revenir sur sa décision concernant ce journaliste, ainsi que sur le cas des autres salariés dans la même situation, en transformant leurs contrats en CDI, contrat à durée indéterminée. »

De son côté, la CGT a saisi la présidente de FTV, Delphine Ernotte.

Point 2 – Information/Consultation sur les conditions de travail des personnels assurant l'opération Tour de France 2018

Comme chaque année et compte tenu des spécificités de l'événement, la direction demande à déroger aux durées maximales du travail pour les équipes concernées.

Le Tour de France 2018 sera entièrement hexagonal avec 2

gros transferts en cours d'épreuve.

Les cars de Lille et Toulouse assureront la prestation technique avec le car de Rennes pour les Contre la Montre.

La couverture du départ sera assurée par un prestataire extérieur qui a remporté

l'appel d'offres au détriment de nos moyens internes moins bien adaptés selon la direction.

Les élu-e-s CGT ont demandé à comparer le devis avec la facture réelle.

Les élu-e-s ont contesté l'organisation du travail 7 jours

sur 7 quelque soit le talent de tel ou tel collaborateur.

Il y a eu appel à candidature sur un certain nombre de postes (chef de plateau, maquilleuse, synthés) et pour la

1^{ère} fois, 3 chauffeurs pilotes permanents sont retenus.

Point 3 – Information sur le projet de création d'une Direction de la sécurité et de la sûreté au sein du Siège de France Télévisions

La direction veut “apporter une réponse globale à une menace globale” en coordonnant sûreté et sécurité dans une direction qui aura une vision de l'ensemble des sources potentielles de risques, et en renforçant les liens qui existent entre les différents services en charge de ces questions.

3 changements sont prévus :

- Le rattachement au directeur de la sécurité et de la sûreté de la responsable des mesures de défense et de sécurité civile, qui dépend déjà du secrétariat général.
- Le rattachement du responsable sécurité immeuble au secrétariat général.
- Le rattachement fonctionnel de la sécurité informatique (qui reste dans le

périmètre d'ISI) à la nouvelle direction de la sûreté et de la sécurité.

Sécurité, cyber sécurité, défense et sécurité civile seront donc regroupées et un nouveau poste sera créé pour assurer cette fonction de directeur de la sécurité et de la sûreté. Une personne extérieure à l'entreprise sera recrutée sur ce poste.

Suite aux déménagements, plusieurs caméras de vidéo surveillance seraient situées dans les espaces de travail, notamment au sein des salles de rédaction.

La CGT a demandé le retrait d'urgence de ces caméras, ainsi qu'une information sur la localisation et le fonctionnement de ces dispositifs de vidéo surveillance.

Pour les élu-e-s CGT, les pré-occupations sécuritaires destinées à protéger l'entreprise, ses missions et ses personnels ne doivent pas conduire à adopter des mesures liberticides. Voir la réponse de la direction aux questions des délégués du personnel du 26 avril :

“ l'employeur peut librement consulter les connexions internet, les mails, les relevés téléphoniques ”.

La CGT dénonce un abus de pouvoir qui ouvre la possibilité d'espionner l'activité de chaque salarié et en particulier des journalistes. Elle a demandé une révision profonde du règlement intérieur et de la charte informatique afin de protéger les sources des journalistes et plus largement l'activité des salariés tant qu'elle n'enfreint pas la loi.

Point 4 - Point d'information sur la mise en œuvre et le déploiement du schéma de développement des activités des moyens internes de fabrication

Conformément aux engagements pris devant les élu-e-s-e-s, la direction fait un point d'information régulier sur la réorganisation des moyens internes de fabrication. Elle a transmis l'organigramme de l'ensemble des 971 postes de

la nouvelle direction des moyens de fabrication, avec un code couleur permettant de localiser les salariés des différents sites régionaux.

Les 11 groupes de travail destinés à ajuster le projet d'organisation vont être consti-

tués (85 candidatures) et se réunir à partir du mois de juin.

Ils porteront sur l'organisation de la vidéo mobile, la planification, l'activité des sites régionaux, l'organisation des différentes directions, la charge de

travail et l'organisation de l'activité, les investissements.

L'ensemble des collaborateurs ont pu émettre des souhaits d'évolution. Dans un premier temps les postes de directeurs vont être comblés puis en cascade, les postes de cadres. L'objectif est d'achever la mise en œuvre avant la fin de l'année 2018.

Les élu-e-s soulignent que certains chefs de service pour-

ront avoir un positionnement inférieur (en groupe 7) avec un nombre de salariés à manager plus important (137 dans le Pôle image).

La direction répond qu'elle applique l'accord collectif, qu'il s'agit de l'emploi et pas de la personne et que la relation de proximité avec les équipes sera maintenue.

Pour ce qui concerne les responsables d'exploitation (chefs

de cars et de régies), leur périmètre de responsabilité sera étendu et leur positionnement fait encore l'objet d'échanges.

Le D4 quitte la direction des moyens de l'information (DRM) et va compléter la flotte vidéo mobile de la filière.

Le personnel actuel du D4 pourra rejoindre la direction des moyens de fabrication s'il le souhaite.

Point 5 – Information sur le projet de changement de rattachement hiérarchique du service Contrôle de gestion des moyens internes de fabrication

Il s'agit d'adapter l'organisation de l'équipe finance Fabrication Technologie aux contours de

la nouvelle direction des moyens de fabrication.

Point 6 – Eléments financiers au 31 décembre 2017

Le CE a eu communication du bilan financier du Siège pour 2017. Les charges d'exploitation au 31 décembre s'élèvent à 740,6 M€, en augmentation de 1,8 % par rapport à 2016, en légère économie par rapport au budget.

Certaines directions sont en économie en 2017 par rapport au budget :

- les fonctions support (-9,3 M€),
- Technologie Fabrication hors filière (- 4,1 M€),

- les sports (-0,6 M€), en raison de l'absence de grand évènement type JO.

Les secteurs en dépassement sont l'information nationale (+ 10,3 M€) en raison de la couverture des élections, des coûts mal évalués de France Info, de l'évolution de certains magazines et de la variation de provisions pour congés.

En 2017, le budget de l'information nationale s'est élevé à 300,5 M€, celui des fonctions support à 249,7 M€,

celui de Technologie Fabrication à 193,1 M€, celui des sports à 65,5 M€.

Les économies sur technologie fabrication résultent en partie de l'internalisation d'émissions comme « C dans l'Air ».

Compte tenu de la réforme des MIF, les comptes de la filière seront intégrés dans ceux de la direction des moyens de fabrication à compter de 2019.

Point 7 – Présentation des plans de charges Vaise, MFTV et Malakoff et au 31 mars 2018

FTR (Vaise)

La direction souhaite améliorer l'ensemble des émissions fa-

briquées à Vaise. Dans ce cadre là, un projet pour l'Édition Toutes Régions, « incar-

né », avec des contenus d'actualité du jour, est en cours de préparation.

La direction précise que l'ensemble des produits fabriqués à FTR seront suivis avec une égale attention.

Les élu-e-s dénoncent la baisse régulière des ETP à FTR depuis 2015, au sein d'une direction qui affiche un dépassement de budget dû notamment à des augmentations d'ETP.

La CGT demande que les prochains départs prévus à FTR soient remplacés, ce que confirme la direction.

MFTV

La polyvalence des équipes sur les 2 émissions « C'est dans l'Air » et « Météo à la Carte » ont permis de réaliser de substantielles économies.

L'émission 19-20h de Laurent Delahousse du dimanche soir ne sera pas reconduite à la rentrée de septembre.

Thé ou Café devrait aussi s'arrêter à la fin de l'année 2018.

Une étude est en cours pour passer Stade 2 sur le Plateau C et la Régie 2.

La direction travaille à internaliser de nouvelles émissions sur les plateaux B et D et affirme sa volonté de faire tourner au maximum les plateaux du Siège.

« La Grande Librairie » continuera à être tournée à Valin, principalement avec des intermittents en raison de l'indisponibilité des personnels permanents le jeudi après-midi, occupés à enregistrer le « Télématin » du samedi.

Les élu-e-s CGT pointent la tension sur les plannings et les conditions de travail des personnels qui enchainent les JT et émissions inter JT.

Ils s'interrogent sur la nouvelle gestion des intermittents prévue dans l'accord sur le recours à l'emploi non permanent récemment mis à la signature. La direction prétend que le plafond de 80 jours de collaboration par an, permettra de donner plus de souplesse à l'entreprise (sic !).

La CGT a dénoncé cette approche contraire au droit des intermittents.

Malakoff

Alors que la direction prétend que le site est en activité pleine, les élu-e-s contestent cette fois encore les chiffres présentés pour ce 1^{er} trimestre 2018, d'autant que les rumeurs sur la suppression de France Ô se font de plus en plus insistantes.

Ils demandent qu'apparaissent la part des détachements et soulignent que les vacations "dispo" sont en augmentation.

Quand les élu-e-s s'inquiètent de la récurrence des doublons de tournage LTOM, la direction répond que c'est parce que le site répond à la demande de la production... en oubliant les répercussions sur l'emploi des personnels techniques, la compression des vacations et l'inquiétude engendrée.

Aucune date de mise en consultation des postes de cadreur, OPS et monteur n'est fournie laissant entendre que le recours aux intermittents plafonnés à 80 jours par an ne posera aucun problème à la direction !

Point 8 – Présentation du dispositif sur le télétravail au Siège de FTV

Point reporté à la demande de la direction

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise, le 25 mai 2018

**Prochain CE :
05 & 06 juin 2018**

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04

D'ici là, vos élu-e-s CGT se tiennent à votre disposition